

L'UNION MEDICALE DU CANADA

Revue mensuelle de médecine et de chirurgie, fondée en 1822.

PARAISANT LE PREMIER DE CHAQUE MOIS

PUBLIÉE PAR

MM. R. BOULET,
J. E. DURÉ,

MM. L. de L. HARWOOD,
H. HERVIEUX,

MM. A. LeSAGE,
A. MARIEN.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. le Dr A. LeSAGE; Rédacteur en chef
46, Avenue Laval, Montréal.

Vol. XXXIX

1er AOUT 1910

No 8

MEMOIRES

LA MORT EST-ELLE LE RESULTAT DE LA SUBMERSION ?

Par le Dr WILFRID DEROME

Professeur suppléant à la chaire de médecine légale. Médecin
pathologiste de l'Hôpital Notre-Dame.

Il est assez fréquent qu'en face d'un cadavre que l'on retire de l'eau, le public, souvent plus curieux que la justice de notre pays, se pose la question que voici: "La mort est-elle le résultat de la submersion; en d'autres termes, l'individu était-il vivant ou mort lorsqu'il est tombé à l'eau?"

Je me dispenserai de démontrer toute l'importance que comporte la solution de ce petit problème médico-légal, par rapport à la détermination de la responsabilité dans les cas d'accidents, de crimes et même de suicides. Qu'il me suffise de dire que si cette question n'est pas la première que toute personne se pose en face d'un noyé, elle est, du moins la première à résoudre, et c'est là justement le but du présent article.

Certains cas sont d'une solution assez facile, tel par exemple, le suivant: Un cadavre encore frais est retiré de l'eau. On constate qu'il est porteur de blessures suffisantes pour entraîner la mort et ayant le caractère des blessures faites pendant la vie, mais il ne présente aucun signe de submersion, ou mieux de respiration sous l'eau. Il est évident que cet individu, ou s'est tué en tombant à l'eau, ou a été tué d'abord et jeté à l'eau ensuite.